

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclamés en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

COUP D'ÉTAT POLICIER

Tunis, le 11 Décembre 1902

COUP D'ÉTAT POLICIER

On ne s'explique pas à quelle suggestion a pu obéir M. Léal, le sympathique Directeur de la Sûreté, pour partir brusquement en guerre contre les cercles privés et fermés de Tunis.

Ces cercles soudainement sont envahis par des policiers, d'aucuns postés au bas des escaliers, d'autres, en haut, barant les issues et voilà que les autres furentent, perquisitionnent et farfouillent en tous coins, comme en une officine de faux-monnayeurs.

Saisie de registres, convocation à la Sûreté, puis finalement expulsion de la grande coupable : la table de baccara. D'ordinaire M. Léal apporte plus de doigté dans ses opérations.

Qu'est-ce à dire ? On veut très simplement rabattre sur le casino, tous les tunisiens ayant encore un louis à sacrifier à leur distraction favorite.

Cela ne se passera pas tout-à-fait ainsi.

On aura beau nous dire que les cercles ne jouissaient que d'une tolérance et que celle-ci peut-être retirée à toute heure.

Fort bien ! Mais alors, comme a dit excellemment le *Pro-meneur* : égalité pour tous, devant la loi, ou devant la tolérance.

Et, puisqu'on supprime virtuellement les cercles privés, ceux du casino doivent suivre sans tarder.

Car en ces matières, la tolérance qui est un privilège, est un quasi-droit d'ancienneté et surtout de bonne tenue et de décence. Or le Casino est à la fois récent, et tout scandale, toutes ruines consécutives au jeu, n'émanent que de lui, si nous le confondons, comme de logique, avec le Belvédère. Mais nous envisageons la question de plus haut.

Cette manifestation nous révèle l'érection d'une puissance nouvelle, d'un Etat dans l'Etat qui déjà, imprime son impul-

sion aux pouvoirs publics et qui demain, se dressera en concurrent du gouvernement lui-même. C'est la Société Hivernale.

Nous ne le supporterons pas et nous ne supporterons pas davantage un gouvernement qui se laisserait gagner la main par ce *Trust des Tri-pots*.

Et au nom de la population, de ses intérêts économiques que nous défendons contre cette invasion de rastaquouères que chacun constate depuis quelques semaines, nous exigeons que la loi soit respectée par tout le monde et à la lettre.

Nous répétons que le contrat entre la Ville et les Hivernales est illicite, immoral et résiliable sur-le-champ. Et devant le coup de main si insolent perpétré cette semaine, nous entendons qu'il soit résilié.

Nous attendons de l'avoir prouvé, pour, aux qualificatifs d'illicite et d'immoral, en ajouter un autre plus convenable encore.

Nous étalerons au grand jour des vérités qui feront fuir vers des retraites trop tôt désertées, et la Municipalité qui sacrifie les intérêts publics, et la Société des Stations Féodales qui les ravage.

Em. LACROIX.

Nous ignorons à qui en revient le mérite. Tout ce que nous savons, c'est que l'ensemble des services est sens dessus-dessous, pour documenter la Résidence sur Bizerte port-franc.

Cela voudrait-il dire que l'idée n'est pas irrémédiablement compromise ?

Nul n'en serait plus enchanté que nous — à telles enseignes que nous reprenons, dès ce jour, la série de nos études sur la question.

Ya-t-il, oui ou non péril en la demeure ? Nous ne voulons pas le savoir, car nous savons une chose qui prime toutes les autres : c'est que les antagonismes français et étrangers sont si multiples, que la Tunisie n'aura Bizerte port-franc qu'à la suite d'une agitation des plus passionnelles dans tout le pays et d'un débordement de cette agitation sur la France, qui chérît déjà Bizerte comme la dernière-née de sa gloire.

Il n'y a pas une minute à perdre !

LETTRÉ OUVERTE

Au zouave T. GUETTSCHEL, Ordonnance de M. le Général de la Bégassière, Commandant le Corps d'Occupation de Tunisie.

Mon Garçon,

En vous déléguant à sa place, à la Commission de Colonisation, ainsi que l'y autorise le décret résidentiel du 28 novembre, votre général (*fiat* !) vous a chargé d'une mission autrement lourde que le paquetage com-

plet, ainsi que de devoirs, qui ne sont pas dans une musette.

Le premier de tous, pour un zouave monté digne de ce nom — votre général (*mains dans le rang* !) a dû vous le dire — est de connaître la hiérarchie.

Vous vous rencontrerez avec dix-huit camarades dont dix, représentant comme vous, les *Corps Repus* et les sept autres, les *Corps Goulus*.

On les appelle les *mokaddem* parce qu'ils se *mokaddem* comme de leur première chemise.

Votre supérieur et président, délégué à la Résidence s'appelle le *cadi*, parce *cadi* des choses intelligentes chaque fois qu'il lui tombe un œil.

Les réunions, enfin, auront lieu à la Résidence appelée la *Djemaïa* parce que, comme ce nom l'indique, elle est *habous* de ressources.

Votre charge consistera à examiner celles de bourricot à imposer aux civils.

La consigne est de ne leur faire grâce ni d'une patience ni d'une brosse (*ad usum ventri*, comme dit l'aumônier de l'escouade).

Il est donc expédient — parmi tous ceux auxquels a recours le gouvernement — de vous familiariser, dès ce jour, avec la nomenclature des matières imposables.

Je vous signale celles particulièrement compressibles : *Garde à vo* !

Les foins que certains de vos collègues futurs ont déjà mis dans leurs bottes.

Celui que les *Corps Goulus* mériteraient de manger.

Le foin que fait M. de Carnières, parce qu'il est favori de Résidence.

La paille sur laquelle on va mettre le contribuable, ainsi que la poutre que le Résident a dans le cristallin.

Les suifs et savons que M. Pichon reçoit périodiquement du Grand-Orient.

La production des mulets professeurs d'opiniâtreté résidentielle.

Celle, des vaches employées au cabinet noir.

Et celles des génisses la Colonie, plutôt que les principes d'absolutisme

La confiture de dévotion où s'enfonce le Résident aux messes de la Cathédrale (droit *ad valorem Dei gloriam*.)

La platine du Résident aux festins réactionnaires.

La colle forte qu'il débite aux punchs républicains.

Les ficelles polémiques de M. de Carnières.

Le heurre de l'assiette officielle.

Les huitres, moules et autres mollusques bivalves de la Conférence Consultative.

Les grosses légumes.

Le plomb que la réputation de la Tunisie a dans l'aile.

Le thon arrogant des ronds-de-cuir.

Les poils de chameaux rabatteurs de pontes au Casino.

Les ardoises que les joueurs ont chez leurs fournisseurs.

Les tuiles des échéances et protêts.

Les éponges à prévarications municipales.

La mélasse du syndicat Bellot-Targe.

Et enfin,

Les cornes des cocus de Tunis et environs.

Vous avez là mon garçon, de quoi équilibrer le budget d'un continent et passer zouave de première classe.

Rompez !
Votre Adjudant,
Baron de la Douille de la Gachette.

CAPUCINIÈRE CONSULTATIVE

Point ne fallait être grand clerc pour voir la mystification que renfermait le gigantesque projet scolaire résidentiel. Ostensiblement, et pour étouffer les hauts cris de la Ligue, à l'audition du toast de Soliman, M. Pichon comme l'arracheur de dents qui fait donner la grosse caisse pour assourdir les hurlements du patient — avait lancé dans la circulation le chiffre retentissant de deux millions et demi pour les écoles scolaires.

S'il n'avait dit que deux ou trois cent mille francs, on eût pu, à la grande rigueur, le prendre au sérieux.

Mais deux millions et demi — tous les initiés se prirent à rire.

Les uns pensèrent : Il est fou ! Où prendra-t-il l'argent ? D'autres supposèrent : Il veut s'en aller et nous laisser la bouche enfoncée. Les troisièmes opinèrent : c'est le coup classique et parlementaire de la surenchère.

La surenchère ? C'est, quand on veut le contraire d'une chose, demander cette chose abhorée, à des conditions tellement exorbitantes qu'on vous la refuse.

C'est bête comme chou et si vous voulez équilibrer le budget, vous n'avez qu'à mettre un droit sur le fil blanc avec lequel le Résident et de Carnières cousent leurs malices.

Ce que veulent tous les deux, c'est précipiter la jeunesse dans les bras de l'église et les doigts des flamidiens. Les discours des uns et des autres, ne sont que batelage de métier. Ce qu'il faut scruter c'est l'enchaînement des actes, leur gradation et leur tendance.

Et cette addition, nous manifeste l'existence d'un pacte avec l'église contre lequel nous ne pourrions rien. Tout, dès cet instant, devient limpide.

Ils se sont partagé la besogne.

M. Pichon ferait couper les vivres à la laïque en demandant la lune. M. de Carnières ayant le champ libre, rabattrait les petits garçons chez les ignorants qui, comme on sait, en sont friands éducateurs.

Le même jour, samedi 29 novembre, pendant que l'un annonçait son chiffre dans la *Dépêche*, l'autre dans la *Tunisie Française* proclamait l'absolue nécessité de franciser (soi-disant) les cent mille italiens et maltais, par l'instrument des congrégations.

Le lundi le Résident lançait M. Machuel dans l'arène pour colliger les horions postiches et là M. de Carnières exhibant son laius, fit d'accord avec M. Pichon, voter à l'unanimité moins trois voix, un ordre du jour jésuite du plus beau noir imaginable

M. Pichon ayant juré de s'appuyer sur les corps élus — chacun sait ce qu'est aujourd'hui solidaire de l'ordre du jour.

M. de Carnières qui s'approvisionne d'idées originales chez ses adversaires politiques, en a profité pour faire un déballage de ses théo-

ries qu'on ne comprend guère et de celles d'autrui qu'il n'a pas comprises.

Si M. Pichon avait été républicain il eût aussitôt, au lieu de se dissoudre en commentaires mollasses et cauteux, affirmé énergiquement la politique et les desseins républicains et laïques du gouvernement central.

Quant à M. Gallini le libre-penseur qui vote tout de même les ordres du jour cléricaux, il va se faire mettre à l'amende à la Ligue.

Lire dans la *Tunisie Française*, journal local, un éreintement en règle de M. Pichon, présenté comme une personne hantée d'une idée généreuse, mais semblant avoir hérité de Panurge ses nombreux moyens de dépenser l'argent, sans songer pour cela à recourir aux moyens de se le procurer (N° 530 Page 1, Col. 1, Alinéa 4. Evitons les démentis).

C'est signé P. du M. et concerne le projet scolaire de deux millions et demi.

Il n'a pas dit textuellement Pichon. Mais il n'ignore pas que le projet scolaire est personnel au Résident ainsi que le prouve le bulletin politique de la *Dépêche* du samedi 29 novembre qui dit : Grâce à lui (M. Pichon) la Tunisie sera dotée à bref délai de toutes les écoles qui lui sont nécessaires etc.

Deux millions et demi ont été prévus à cet effet etc.

Que conclure ? Que M. P. du M. a toujours su que le soi-disant projet de M. Pichon n'était pas sincère et qu'il en a oublié la note autorisée de la *Dépêche*.

Pensant donc lui être très agréable en daubant sur le projet utopio-fumiste, il lance au Résident un pavé de l'ours équivalant à la manducation du morceau que nous dénonçons nous-mêmes, plus haut.

Nos Échos

Le bruit boite — il a tant couru ! — que le Résident va supprimer le cautionnement.

Il nous a vu si sages, toute l'année, qu'il n'a plus eu le cœur de nous refuser notre petit Noël.

Seulement, le nouveau décret affirmera plus énergiquement la responsabilité des imprimeurs.

De la sorte, ce que Saint-Nicolas Pichon mettra surtout dans nos petits souliers, c'est nous-mêmes. *Timeo tetanos* . . . comme a dit le cheval le plus heureux de Troie !

On bride mieux l'écrivain par la censure préventive de l'imprimeur, que par la critique répressive du parquet.

A part les gros mots qu'on n'écrit jamais, l'imprimeur voit injure et diffamation dans tout ce qui déplaît à ses clients.

Nous préférierions un marocain attaché à chaque rédaction.

A part cela, si M. Pichon savait le véritable mobile, pour lequel on lui a fait conserver le cautionnement, il en serait si honteux, qu'il n'oserait plus lire la *Petite Tunisie* qu'avec des lunettes bleues.

Nous procédons à une minutieuse enquête sur le renchérissement de la viande.

Il résulte déjà de nos investigations au Casino, que le veau oscille autour d'un louis. La vache est très offerte à dix francs, le louis de l'artiste. Marché flasque. Chameau et poisson à donation. Morue dédaignée.

Quant aux légumes le poireau se maintient ferme.

Il y a pléthore de carottes et pénurie de courges.

— 0 —

Le manque d'espace nous force à renvoyer à un prochain numéro la critique du rapport d'ignorant en goguette, signé par M. La Poterie et touchant l'usure.

Ce factum pure diatribe détournée contre le Docteur Lambert, n'a d'ailleurs trompé personne et donne fortement barre sur le parti agrarien par un côté inattendu.

— 0 —

Un incident intéressant la presse s'est produit ces jours-ci.

L'Avenir Tunisien qui s'imprime à l'Imprimerie Moderne et du Promeneur, s'appretait à publier un article intitulé *Le Sire de la Grenadière* que l'imprimeur jugea injurieux et diffamatoire pour M. de Carnières. L'article retouché et accepté et le journal déjà sur la machine, l'imprimerie enjoignit brusquement au directeur de l'Avenir et sans autre explication, d'avoir à se résigner à enlever l'article, ou à ne pas voir paraître sa feuille.

Ce procédé plutôt autocratique sera, nous dit-on, soumis à l'appréciation du tribunal.

Nous n'en retiendrons que la maladresse commerciale. L'imprimeur qui se fait l'agent politique des adversaires de ses clients court à une ruine méritée.

Ces avanies suscitent la création d'imprimeries nouvelles, d'où un avilissement graduel des prix de tous travaux. Si le Promeneur avait pu, à ses débuts, se faire imprimer à la Rapide, la Moderne n'existerait pas.

E'alloura ? comme disent les siciliens.

— 0 —

La prochaine visite de M. Loubet à Tunis a suggéré à quelques édiles, la pensée de doter la ville d'un blason conforme à sa personnalité et à ses destinées.

On sait qu'Alger a déjà ses armes avec la devise de Bugeaud : *Ense et aratro*.

Notre héraldiste en pied, consulté, nous a aussitôt dessiné des armes parlantes, symbolisant à la fois le climat de Tunis, ses mœurs locales et son avenir comme ville de jeux.

Nous le proposons à la Municipalité :

D'azur, à rosette de la Légion d'Honneur sur fond de culotte.

Devise : *Il n'y a plus de périmé.*

— 0 —

C'est prochainement — fin décembre — que doit avoir lieu l'adjudication de l'entreprise d'entretien des routes.

Quelque partisan que nous soyons de la liberté du commerce et précisément à cause de cela, nous estimons que l'Administration devrait éviter l'accaparement de tous les lots par un seul entrepreneur. Car celui-ci, en réalité, n'est tel que pour un lot ou deux et pour le reste, simple spéculateur. Il cède lui-même à des sous-traitants, toujours italiens, et c'est ainsi que les vrais entrepreneurs français sont évincés.

Il serait donc désirable, qu'à l'avenir, nul ne puisse être adjudicataire de plus de deux lots à son nom personnel.

— 0 —

Pour la première fois, depuis l'existence de la Conférence, la session s'est close sans les banquets traditionnels.

Est-ce à cause de la présidence forcée du Docteur Lambert ?

Mieux eut valu supprimer la session et conserver les gneuletons.

NOUVELLE A LA MAIN

A la messe des zouaves

Un jeune officier du génie, fibre penseur mais tout songeur, semble absorbé par un théorème de géométrie dans l'espace.

Soudain apparaît l'archevêque coiffé de sa mitre.

— Tiens ! murmure l'officier distrait : *le curé de l'hypothénuse !*

Dans un appel à ses lecteurs, le Journal dénonce la conspiration ourdie par le Petit Journal et le Petit Parisien pour boycotter sa vente.

C'est un symptôme des plus intéressants que cette forme boutiquière que prend de nos jours la lutte des idées.

Nous voyons la chose tout autrement que les antagonistes en présence et sommes sûr de la voir plus nettement.

En réalité, ce sont deux formules successives du journalisme populaire moderne, se coalisant contre une cadette triomphante.

Le Petit Journal est depuis 40 ans, la machine d'abrutissement national et laïque la plus épouvantable. Il a réduit la narration de la vie publique aux annales du crime, de l'inceste et du vampirisme devenus pangallisme.

Le Petit Parisien fut une concurrence plutôt commerciale avec un peu plus de pudeur littéraire et tendant à canaliser les aspirations nouvelles des grandes masses, plutôt qu'à les corrompre absolument. Le premier était la formule jésuitique pure, l'autre, républicaine panachée. L'affaire Dreyfus les enfama tous deux, l'un pour s'être trop prononcé, l'autre pas assez. Longtemps avant cette affaire le Journal qui avait deviné l'étape future de l'esprit français, avait hautement affirmé le pouvoir de la littérature, de résoudre tous les problèmes à elle seule et par sa propre excellence. De là, sa propagation dans tous les camps, où chacun, introduisit chez lui, par les belles lettres, des théories qui lui eussent répugné, sous forme doctrinale ou polémique.

Le Journal opère ainsi, depuis plusieurs années, une unification sourde de l'esprit français. Son électionisme n'est que superficiel et tout d'art. Il a acclimaté dans les milieux les plus timorés, les idées les plus subversives et, chose miraculeuse, personne n'en est mort. Les Ponchon, les Alphonse Allais, à ne citer qu'eux, y accomplissent une œuvre sociale très définie, très nécessaire. Le Journal, en un mot, a chassé d'entre les partis politiques, la peur réciproque — base de toute éducation française depuis quinze siècles, — et on le voit graduellement, aborder aujourd'hui, les grands problèmes économiques et même spéciaux.

L'ancienne formule qui ne vivait que de la poltronnerie et de l'ignorance publiques, se sent aujourd'hui menacée — mais trop tard, elle est déjà moribonde, la preuve en est qu'ils sont forcés de s'y mettre à deux. Cette alliance les achèvera.

Le Journal qui a bec et ongles, qui reflète son époque, à la fois par la tendance, le langage et même un goût typographique modèle en sortira vainqueur, parce que c'est une épique historique à résultat connu. Paraitre sur huit, douze ou vingt pages n'est qu'un tour de force industriel imitable. Pour le vaincre, il faut lui ravir sa signification par une supériorité d'âme — mais pour cela, le Petit Parisien et le Petit Journal n'ont ni la largeur de vues, ni la clientèle requises.

De là, les procédés d'étouffement, dont l'origine et les fiascos remontent aux pharaons.

LES SANCTIONS

Nous avons sommairement indiqué, dans notre dernier numéro, les sanctions que réclamait d'urgence, la déclaration énergique et probe de M. Pichon, relative aux jeux.

On s'accorde sur l'impossibilité d'enfreindre le contrat entre les Hivernales et la Ville, en interdisant aux tunisiens l'accès des salles y affectées.

Mais nous avons montré qu'en violant ce contrat elles-mêmes,

les Hivernales s'étaient mises à la merci du gouvernement, qui peut leur imposer, à tout bout de champ, telle mesure que comportent la morale ou la fortune publiques.

En fait, nous ne voulons pas nous attarder sur ce mot de morale, qui ne sert le plus souvent qu'à la canaille officielle pour opprimer la liberté des affaires, des idées et de l'amour qui les vaut toutes.

La question économique doit seule nous préoccuper.

Toutes les lumières de la Conférence Consultative ont convergé vers cette appréciation unique : **L'organisation actuelle des jeux est désastreuse pour la population.**

M. Bellot a dit dans son rapport : *Est-il permis d'espérer que les ressources disponibles de la population tunisienne, qui viendront s'engouffrer dans la cagnote etc., etc.*

M. Candas a dit : *Tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'état de choses actuel est déplorable.*

Je ne suis pas partisan de la résignation au fait accompli. La roulette est l'unique moyen de revenir sur un état de choses ruineux pour le pays.

M. de Carnières a dit : *Le jeu a donné en Tunisie des résultats lamentables parce qu'on lui a laissé trop de liberté. L'argent sera pris surtout, dans les poches tunisiennes.*

M. Homberger a dit : *Il serait désirable d'interdire l'accès des salles de jeu aux tunisiens.*

Comme nous avons le triomphe modeste, nous n'insisterons pas sur cet heureux revirement des esprits.

Rapprochons ces idées de la conclusion résidentielle et nous constaterons l'accord de tous, pour restreindre l'abus des jeux.

Le baccara, hormis celui des familles et des quelques cercles vraiment privés, est un vol industriel.

Le croupier fait, à volonté et avec précision, gagner soit le banquier, en lui passant des paquets préparés appelés *francs* contenant des séquences avantageuses soit les pontes-compères en passant au banquier des séquences ruineuses appelées *contre-poison*. Cela s'opère, ou dans le paquet neuf préalablement décollé, puis recollé, ou dans le mélange, en *saladant* les cartes, soit en les ramassant au rateau, soit en les jetant dans la « marmite » ou en les y puisant. Tous les mouvements du croupier, même les plus accessoires y contribuent. Quand il étend, il vole, et quand il se mouche il pille. Et que vous coupez, contre-coupez, battiez ou non les cartes après lui, rien n'y fait. C'est comme les montres américaines qui ne marchent bien qu'après être tombées du cinquième. Et quand un train leur a passé dessus, ça en fait des chronomètres.

Ce n'est plus du grec c'est de l'hellénisme super-homérique.

On peut, par suite, dans une ville comme Tunis, où les banquiers et les gros pontes sont connus comme le loup blanc, escompter le produit de la saison, mathématiquement, avant la première partie. C'est plus sûr qu'un impôt.

Quand donc la Dépêche vient nous dire que le Casino, qui n'a été conçu et construit en réalité que pour la salle de jeux de baccara, est destiné à faire la fortune de Tunis, elle avoue combien mal tenues sont ses statistiques de l'imbécillité locale,

Pontes ou banquiers sont tous, sans aucune exception, condamnés à perdre avant d'entrer, avant de savoir eux-mêmes, s'ils joueront. N'y gagnent que Platon, Aristote ou autre philosophes dont le spiritualisme n'est pas incompatible avec une douce « matérielle ».

Qu'arrive t-il ? Les banques, soucieuses de la consistance de leur

portefeuille, cochent, non seulement pontes et banquiers avec des crayons d'Argus, mais encore quiconque pénètre en flâneur dans les salles. Elles vont même jusqu'à surveiller ceux qui fréquentent dans la rue et au café, les joueurs et les imprudents flâneurs. Les crédits sont impitoyablement circonscrits le lendemain, et tombant les uns sur les autres, comme des capucins de cartes, les commerçants affolés s'égorgent mutuellement aux échéances ou se font égorgés par les usuriers, qui leur louent, au poids de l'iridium, la troisième signature bancaire.

Le vice est là est non à quatorze heures. Tunis est ville de commerce, c'est son passé, son présent et son avenir ce qui veut dire que toutes richesses sont essentiellement flottantes. Leur harmonie est réglée par les banques. Le jeu dessaisit les banques de leur manette régulatrice et perturbe la ténacité de leur jugement. Prises de panique, elles déclenchent des crises, d'où naissent, pour le gouvernement, mille embarras politiques incompréhensibles pour lui.

Nous n'écrivons pas dans une grotte ni sur les cimes du Kilimandjaro, mais à deux pas des banques. Qu'on les consulte et démentent nos arguments.

C'est ce que la Dépêche ne fera pas, pas plus qu'elle n'a répondu à l'invitation de notre dernier article.

LES

joies de la naturalisation

Nous ne sommes pas avarés de notre nationalité et ne tenons pas rigueur à qui ne s'en affuble que par intérêt. Mais si ce faux nez que les étrangers et spécialement les italiens s'appliquent sur leur olfactif péninsulaire, ne sert qu'à leur valoir des privilèges sur nous, — oh ! alors, ce n'est plus de jeu !

Da s les travaux publics, l'amour de la France est devenu une véritable épidémie de rapine. Ces italiens néophytes se font un métier de soumissionner à des rabais de ruine et de banqueroute. Puis, une fois engrenés ils s'en vont pleurnicher le long des guichets des Travaux Publics et la, mettant à sac le bon cœur et la logique qui caractérisent les vrais français, arrachent à leur apitoiement en établissant leurs mécomptes, des commandes compensatrices et consolatrices de gré à gré, par lesquelles ils se rattrapent et s'enrichissent.

Parbleu ! si nous avions le même caractère de mendiants qu'eux autres, ils ne seraient tout de même pas de taille à nous damer le pion. Mais le français travaille à poings serrés et non à mains tendues. Aussi sommes-nous en état d'infériorité.

Nous réclamons, là comme partout ailleurs la plus sincère égalité.

Et, pour la rétablir, nous demandons, qu'à partir d'un certain rabais l'administration soit autorisée à élever proportionnellement le taux du cautionnement.

Après cela, celui qui sera parti frauduleusement pour boire un bouillon, le boira réellement.

BIZERTE PORT-FRANC

II

Si Bizerte port-franc n'était qu'un produit de l'imagination ou de la spéculation, on pourrait, à la rigueur en féliciter son promoteur se frotter à lui ou le prendre sous sa coupe, en empocher tout bénéfice possible et passer la main, en un mot abattre l'arbre pour en arracher les fruits, au lieu de les cueillir à l'escalade.

Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Et nous le regrettons, parce que bien souvent l'essuyage initial des plâtres par une spéculation — malheureuse ou non — est un agent indispensable de popularisation des

idées. Ainsi la Californie n'est riche que depuis qu'elle n'a plus d'or. Avec l'or elle s'appauvriait tous les jours. Avec les fruits, les légumes et les vins elle s'enrichit tous les ans.

Mais à Bizerte, les plâtres sont déjà essuyés par la formation géographique du continent africain, par l'histoire de la méditerranée et des civilisations qui l'ont sillonnée avant nous.

Ce n'est pas par hasard que les Phéniciens s'établirent à Carthage et ce n'est pas l'absence de documents spéciaux qui nous empêchera de constater, que les premiers occupants palestiniens ne fixèrent leur choix qu'après une exploration des plus méthodiques de la côte, embrassant toutes les considérations maritimes et civilisatrices que nos ingénieurs y apporteraient de nos jours.

Ils se rendaient parfaitement compte, qu'ils emportaient avec eux la clef de l'orient et commanderaient les portes de l'occident.

Si pendant toute l'antiquité, Carthage fut le cauchemar de cet occident, si les barbares du Nord ne se crurent en sûreté en Europe qu'en franchissant le bras de mer qui nous en sépare, si le catholicisme naissant organisa sur nos rives, une de ses plus rayonnantes stations de propagande, si enfin tout le moyen-âge commercial est demeuré tributaire des côtes barbaresques, tout cela n'est pas dû au hasard. Souvent, à travers les siècles, la conscience des causes réelles de cette prépondérance a dû alternativement hanter les cerveaux généralisateurs.

Et si le concept de philosophie commerciale était reçu, nous oserions dire que l'impunité prolongée de la piraterie barbaresque est, à elle seule, l'indication historique du port-franc, comme le coin d'un bois le plus dangereux est toujours celui qui commande la circulation.

Ces rappels du passé ne sont pas de trop pour amorcir d'avance chez les spécialistes de la spéculation, l'idée qu'il leur reste grand chose à inventer. Il n'y a, à cette présomption que des fortunes à perdre et, avec l'argent, des désillusions et des découragements à semer autour de soi.

Les intelligences pénétrantes et pratiques s'appliqueront surtout à classer la documentation historique et à puiser des renseignements et des directions d'affaires lucratives modernes. Toute affaire, toute entreprise que l'histoire n'apporte pas toute machée, à maintes chances d'être mort-née. Notre siècle, n'y ajoute que l'appoint des Etats-Unis et les rapports imminents de la Tunisie avec l'Afrique Centrale. Ce n'est qu'un supplément à l'héritage intact de l'antiquité.

Le rôle de l'Etat pourra donc consister à fixer la science des relations passées du point géographique en cause, avec le reste de l'univers commerçant et de créer la théorie des rapports futurs.

De cette élémentaire idée générale ressortira, dès aujourd'hui, la simple obligation pour lui, d'une attitude rigoureusement défensive et triplement cuirassée contre la spéculation. Tout privilège, toute concession, tout monopole seraient poisons violents. Maintes affaires futures se chiffrent par millions et destinées à laisser à la Tunisie un profit global de 5 0/0, ne seront souvent entreprises plus tard, par le spéculateur-négociant, qu'en vue d'un bénéfice de 1/2 pour cent. Pour peu qu'un monopole persécutant le lui écorne, fut-ce d'un 1/4 pour mille, l'affaire n'est plus faisable et c'est la Tunisie qui manque à gagner ses 5 0/0.

Le tout ne sera donc pas d'ériger au Cap Blanc un poteau indicateur : *Ici Port-Franc*, ce ne sera même pas de donner la liberté réelle, — mais de jouir, des Philippines à Port-Saïd et de Port-Saïd à Vancouver d'une réputation de libéralisme et d'hospitalité surpassant celle de tous les autres ports.

Peut-être n'était-il pas prématuré, d'indiquer sommairement ce qu'il convient d'éviter avant de préciser ce qu'il faut faire.

Chronique locale et régionale

METLACUI

Les habitants de ce centre commencent à perdre patience. Malgré la promesse solennellement faite par M. d'Anthouard lors de son passage, les malheureux n'ont pas l'eau promise qu'ils continuent à aller chercher à quatre kilomètres. Faute d'agents de la force publique

la sécurité est très compromise, surtout les jours de paie,

Les Dames du Comité-directeur de la Crèche prient les dames et jeunes filles qui voudraient bien prêter leur concours dévoué à cette Œuvre aussi intéressante qu'utile, de se réunir à la Crèche, les 5 et 25 de chaque mois, de deux à quatre heures pour y confectionner des layettes et vêtements de bébés.

ETUDE DE M^{re} PAUL MEUNIER AVOUE A VERSAILLES
19, Rue des Réservoirs

IMITATION DU CORYLOPSIS DU JAPON

TRIBUNAL CIVIL DE VERSAILLES DU 13 JUIN 1901

L. T. PIVERT ET C^{ie} CONTRE BRIENS

Le Tribunal : Attendu que le produit saisi dans les magasins du défendeur est renfermé dans un étui cylindrique en carton couleur vert pâle orné d'étoiles d'or placées en losanges dont l'aspect présente une disposition pouvant amener une certaine confusion avec les couleurs et figure de l'étui qui aurait été l'objet d'une imitation frauduleuse; que l'étui de Pivert et Cie orné d'un treillis losange à lignes continues fermé à la ligne d'intersection par une boucle, ligne, boucle couleur d'or offrent une différence sensible à un œil attentif mais que cette différence est bien atténuée par l'ensemble et l'aspect général, surtout quand les deux objets ne sont pas en présence l'un de l'autre.

Attendu que la ressemblance des désignations *Coréopsis* marque Briens et *Corylopsis du Japon* marque de L. T. Pivert et Cie est telle qu'à l'oreille il est difficile de percevoir une différence lorsque l'articulation des syllabes composant les deux mots n'est pas faite avec la plus grande netteté. Attendu que c'est vainement que le défendeur soutient que le mot *Coréopsis* serait le nom d'une plante réellement existante en botanique puis qu'elle a été énoncée en même temps que cette plante n'offrait qu'un parfum sans valeur pour l'industrie ou pour l'odorat que donner à un produit le nom inutile de *Coréopsis* pour lutter contre un produit dénommé *Corylopsis* c'est une opération qui ne peut à aucun point de vue être considérée comme acte loyal et autorisé par les usages du commerce.

PAR CES MOTIFS :

Dit que la marque *Corylopsis du Japon* étiquette et aspect d'ensemble de l'habillage du produit ainsi dénommé, est la propriété exclusive de L. T. Pivert et Cie ; que Briens a fait de cette marque une imitation illi cite de nature à tromper l'acheteur et qu'il a vendu et mis en vente des produits revêtus d'une marque illicitement imitée, dans les termes de l'article 8 de la loi du 23 juin 1857, lui fait défense de renouveler ces actes à l'avenir. Et pour le préjudice causé : **CONDAMNE BRIENS** à payer aux demandeurs la somme de 500 francs de dommages-intérêts.

Ordonne l'insertion à ses frais du jugement dans 10 journaux au choix des demandeurs et le condamne aux dépens. Arrêt confirmatif de la Cour de Paris du 4 juin 1902.

Pour extrait. Signé : MEUNIER.

A Vendre pour cause de départ. à Bizerte Café Restaurant bien achalandé. Prix modéré. S'adresser au bureau du journal ou sur les lieux.

Engrais organique riche, pour la culture maraîchère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tunis.

BIZERTE
GRAND CAFÉ TERMINUS
Établissement de premier ordre
Consommations de choix — Liqueurs de marque

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.

Traitements spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

A LOUER

Pour la fin de l'année arabe, grand et vaste local actuellement occupé par la Compagnie Algérienne ainsi que les 1^{er} et 2^{es} étages.

S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

GRAND BAR DE L'UNIVERS

Avenue de la Marine

Licari, propriétaire; Stéphanini, gérant
Établissement complètement remis à neuf

Consommations de 1^{er} choix.
Liqueurs de marque,

Broderies et Dessins
11, rue Chaker

Robes et Manteaux

M^{me} V^{ve} DONQUE

TUNIS - 2, Place Ben Ayed - 2, TUNIS
Travail Soigné.

Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

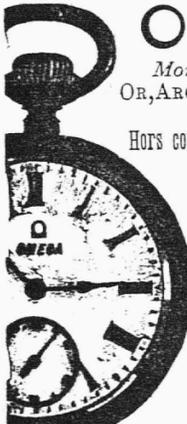
Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

Demandez dans les Établissements

L'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION FRÈRES, 15, rue de Besançon, Tunis.



OMEGA
Montre de Précision
OR, ARGENT, ACIER, NICKEL
Paris 1889
Hors concours Membre du Jury
Genève 1896
Médaille d'Or
Bruxelles 1897
GRAND PRIX
Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'orfèvrerie "Boullenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier
4, Avenue de France - TUNIS

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

Vient de paraître

LA SÉRIE DES PRIX

de la Ville de Tunis

Nouvelle Edition supprimant l'ancienne Série
En vente chez les éditeurs-dépositaires J. PICARD et C^{ie} (Imprimerie Générale), 8, rue Al-Djazira, Tunis.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage ornemental.

Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NEE

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES OUVRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant : EM. LACROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

LE MONDE

C^{ie} Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie

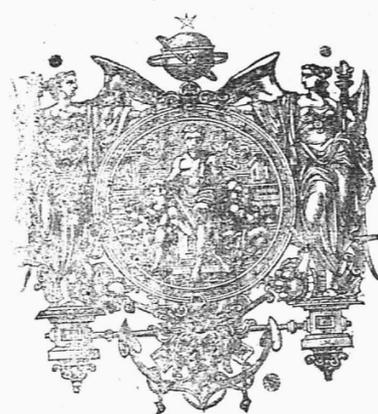
SIÈGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris
(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie **LE MONDE** sont acceptées par le **Crédit Foncier de France**. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.



ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
DENTIFRICES
des RR. PP.
BÉNÉDICTINS
de SOULAC
A. SEGUIN, BORDEAUX
MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS
Exposition Universelle Paris 1900
MODÈLE du FLACON

Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal, Tunis

BAINS FRANÇAIS

Entrée rue de Suisse

Entre les rues Es-Sadkia et Hollande
Bain simple, 0 f. 80; douche, 0 f. 50

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

A vendre à St-Germain 1000^m de terrain bien situé et bonne terre, complanté d'arbres.

Sad, au bureau du Journal.

GRAND HOTEL MODERNE

MAXÉVILLE

TUNIS. - 12, rue de Constantine, 12 - TUNIS

Maison de luxe et de premier ordre
Chambres depuis 2 fr. 50, sans repas ;
de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec
repas pris selon désir à la *Brasserie Maxéville*.

COLIS-POSTAUX

Dattes, Oranges, Citrons,
Mandarines, Huiles

JOSEPH EYRIÈS
26, rue d'Italie, in-passe Baldauff

TUNIS

LES GALERIES PARISIENNES

Grands Magasins de Nouveautés, les plus importants de la Régence

Maison Française et de Confiance

AVENUE DE FRANCE ET RUE D'ITALIE



AVENUE DE FRANCE ET RUE D'ITALIE

DIMANCHE 14, LUNDI 15 ET JOURS SUIVANTS

G^{DE} EXPOSITION ET MISE EN VENTE D'ARTICLES D'ÉTRENNES

tels que : Objets d'Art, Bonbonnières, Petits meubles,
Articles de luxe, etc., etc.

VENTE AU COMPTANT

PRIX FIXE

VENTE PAR ABONNEMENT

GLACIER
ACHARD, FILS
CONFISEUR
Rue d'Italie, n° 9 — Tunis

E. FAURE ET C^{ie}
14, Rue d'Italie — Tunis
GRANDE SPÉCIALITÉ
DE CHAUSSURES
pour Hommes, Dames et Enfants
GRAND CHOIX en chaussures fortes pour la chasse ou la
campagne. Chaussures de luxe, Pantoufles, Sabots,
Chaussons, Gualoches, Gêtres, Molletières, Hou-
zeaux.
COUVERTURES TOUS GENRES

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE
A LA LUNE
MAISON FRANÇAISE
PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux
sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.
TUNIS-20, RUE D'ITALIE-TUNIS

BRASSERIE DE LA LOIRE
Tenue par **B. MERTILLO**
Avenue de la Marine, 57 — TUNIS
EN FACE LE CASINO
SALONS RÉSERVÉS — BILLARD
Consommations de premier choix — Liqueurs de marque
GLACES & SORBETS

Outillage Agricole & Industriel
BENEDITE & DIDI
28, rue Es-Sadikia (près la gare française)
CHARRUES DE TOUS MODELES & DE TOUTES DIMENSIONS
DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
et tout le nécessaire pour la campagne des labours
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences
culturales de la Tunisie
Demandez le Catalogue Automne 1902

Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs,
Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉLIANT TOUTE CONCURRENCE

Banque de Tunisie
Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis
OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur mar-
chandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à
vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de
coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur
tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit
sur tous les pays. Souscriptions — Emissions.

Ciments Supérieurs Thorrand et C^{ie}
ALLARD, NICOLET & C^{ie}, A VOYEPPE (ISÈRE)
Spécialité de Travaux en Ciment
Bassins-citernes, Cuves à vin en ciment armé, Dallages de
caves, d'écuries et de magasins, Tuyaux et demi-tuyaux en
ciment.
CARREAUX EN CIMENT
Plans et devis franco sur demande.
S'adresser à M. F. THORRAND, rue de Besançon, 17, Tunis.

Ancienne Maison AYMARD et THOMAS
Société des Ateliers de Constructions Métalliques
J. BERTRAND & C^{ie}
TUNIS — Avenue de Carthage — TUNIS
Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
Installation d'usine
Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène
Captage, élévation et distribution d'eau
Appareils de sondage
Installations électriques : éclairage et transport de force
Fers, Fontes et Métaux
FOURNITURES POUR USINES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES
Fonderie de fer et de bronze
Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société Anonyme; Capital 25.000.000 entièrement versés
Succursale de Tunis, Avenue de France
La Compagnie Algérienne fait l'escompte et le recouvrement du papier de
commerce sur l'Algérie, la France et l'étranger.
Elle délivre des chèques et Lettres de Crédit sur tous pays; se charge des
opérations de bourse et de l'encaissement de tous coupons.
La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en
dépôt Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3 0/0 l'an.
Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 0/0; à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0;
à 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels).
Les bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endosser.

Société Tunisienne d'Approvisionnement
22, Rue d'Italie, TUNIS
Prix fixes marqués en chiffres connus
Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 80 fr. sur
tout le réseau du Bone-Guelma. Conditions spéciales pour MM. les
Officiers, Fonctionnaires et Employés d'administrations.
Nota—Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées
du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin
sont remboursés EN ESPÈCES contre remise des bulletins de cais-
se correspondants.

Messageries Universelles
P. DANA
9, Rue Es-Sadikia, 9 — Tunis
Camionnage
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels
ET VIE-VERSA
Par colis ordinaire 0, 50
par petits Colis 0, 25
Expéditions par grande et petite vitesse
Embarquements — Débarquements —
Opérations de douane

GRANDE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bal
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE
Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villedon

MAISON MODÈLE
Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunisi.
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPOT DES USINES **TORRILHON* et C^{ie}**
DE CLERMONT-FERRAND
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, rag. arrosage.
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.
Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantage me-
ment le pneumatique.
S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte
Transport des passagers et des marchandises
Le vapeur français *Ville-de-Nemours*, capitaine Navaroli, partira
de Marseille le samedi pour Tunis direct et repartira
de Tunis pour Bone, Philippeville, Cette et Marseille le mardi
décembre 1902.
Prix des passages pour Bone: 1^{re} classe, 25 fr. avec nourriture
pont, 10 fr. (sans nourriture).
Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux.
Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'agence ou la
Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

Eaux Minérales Naturelles Froides
D'AIN-GARCI
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE | **SOURCE PASTEL**
Très peu gazeuse | Gazeuse
Dépôts à Tunis :
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers
et Marchands d'eaux minérales
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société ano-
nyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris
Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pas-
tel que l'on désire.

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

PHARMACIE MODERNE
J.-M. FATTACCIOLI
Pharmacien de 1^{re} Classe de l'Ecole Supérieure de Montpellier
TUNIS — 1, Rue de Bone, 1 — TUNIS
FABRICATION DE TOUS LES GRANULÉS
Emulsion d'huile de foie de morue aux hypophosphites de
chaux et de soude et au glycérophosphate de chaux

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
C^{ie} TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis
Services réguliers à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie,
l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de marchandises et de
ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.
— DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.
— DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 48 m.
— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax,
Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 4 h. 30 s.
— A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.
DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 3 h. s.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.
— DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE
ET TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 1 h. s.
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Mo-
nastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les ven-
dredis, à 9 heures du soir.
— DE MARSEILLE POUR BIZERTE et TUNIS, tous les sa-
medis, à 6 h. du s.
La Compagnie accepte avec connaissements directs les mar-
chandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Ro-
chelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque,
l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la
Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points
desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de
passage de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tu-
nis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital: 30 millions
Succursale de Tunis: 3, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres,
encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe: à vue, 2 1/2 - 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.
LOCATION DE COFFRES-FORTS

VINS ET EAUX-DE-VIE
DU
DOMAINE DE POTINVILLE
F. BERNET
23, rue d'Italie, TUNIS
Liqueurs de Marque — Livraison à Domicile
M. Louis FOUBERT
Courtier maritime et Commercial
14, rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS
CAMIONNAGE
FORMALITÉ EN DOUANE
Expéditions
pour tous pays par grande et petite vitesse
Service spécial de Déménagements
Correspondants en France et à l'étranger
MAGASINS DE DEPOTS
USINE
du Djebel Bou-Khornine
(HAMMAM-LIF)
CHAUX ET CEMENTS
F. THERMES
DÉPÔT A TUNIS:
6 bis, rue de Hollande, 6 bis
NOTA.— Adresser la corres-
pondance à M. F. THERMES,
Hammam-Lif.

'L'ERMOTOR'
EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
Agent Général: P. LECLERCQ
11, Rue Es-Sadikia — Tunis
BOIS DE CHAUFFAGE
Charbon de bois, houille
et briquettes
A. MILITTE
Magasins: rue du Maroc, ancien
Fondouk au Charbon.
TUNIS

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments
VENTE AU DETAIL: Avenue de Carthage

SUPPRESSION DES POMPES
et des Puits ouverts
Les Docteurs conseillent pour avoir toujours
de l'eau saine, de les remplacer par le
Dessus de Puits de sécurité
qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs
et empêche tous les accidents. Ne craint nul-
lement la gelée pour la pose ni pour le fonc-
tionnement. Système breveté, hors concours
dans diverses Expositions, se plaçant sans
frais et sans réparations sur tous les puits,
communaux, mitoyens, ordinaires, anciens et nou-
veaux et à n'importe quel diamètre.
Prix: 150fr paiement après satisfaction
Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. MM. L. JONET et
C^{ie}, à Raismes (Nord)
Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des
Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres
grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.
NOMBREUSES RÉFÉRENCES
fonctionnant à 100 mètres de profondeur
Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes
les profondeurs
Ville de PARIS, Exposition de 1900
Membre du Jury, Hors Concours
On demande **DES REPRESENTANTS**

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabriques françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur mar-
chandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres sou-
criptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 1/2. - jusqu'à 18 mois 2 1/2. - de 18 mois à 2 ans 2 1/2. - au delà 2 ans 3 1/2.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des
valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécu-
rité contre le vol et d'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

MAISON DESPEROUX
FONDÉE EN 1858
à El-Afrane (banlieue de Tunis, carrière du Djebel-Carroubé)
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre
PLATRE
— « Pierre à bâtir et Pierre de taille » —
BRIQUETTES DE PREMIER ORDRE
Briques plates et creuses. Pavés et dalles
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et
à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.